

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 07 décembre 2020

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 4

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 07 décembre 2020 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick Martin, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LELAN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Cécile MULOT

Éric JACQUEMOUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-135 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUGMENTATION DE PUISSANCE DE LA MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE CHARBONNET A BOURG SAINT MAURICE

Le Président rappelle à l'assemblée que commune de Bourg Saint Maurice ont sollicité en date du 8 octobre 2020, l'avis de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) relatif à la demande concernant l'augmentation de puissance de la microcentrale hydroélectrique sur le Charbonnet à Bourg Saint Maurice. L'avis de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est uniquement consultatif, seul l'avis de la commune de Bourg-Saint-Maurice fait foi.

La présente demande est portée par MAISON DE L'ELECTRICITE BORAINNE, il s'agit d'une déclaration d'augmentation de puissance de 20% de la centrale actuelle dans le cadre de la loi sur l'eau. Pour ceci, une nouvelle turbine doit être implantée dans le bâtiment. La toiture du local annexe sera rehaussée de 3,74 m, au même niveau que le reste de la centrale.

La CCHT présente dans son avis technique annexé des observations sur l'implantation de la centrale actuelle au regard des enjeux de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) du secteur concerné.

La CCHT attire l'attention du pétitionnaire sur les problématiques d'accès aux ouvrages (plage de dépôt amont et piège à embâcles) suite à l'installation d'une clôture ne permettant pas d'accéder à la zone. L'entretien régulier de ces ouvrages est indispensable pour prévenir des désordres liés aux crues du Charbonnet. De plus, la CCHT observe une augmentation de matériaux dans la plage de dépôt aval engendrant une fréquence d'intervention de curage et donc un coût pour la collectivité.

La CCHT sollicite une rencontre avec le pétitionnaire afin d'échanger sur les problématiques d'accès aux plages de dépôt et de définir une répartition financière du mode de gestion de ces ouvrages.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT), approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés préfectoraux en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012, du 26 septembre 2016 et du 3 décembre 2018 (article 4.3.) : la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2020 ;

Le Conseil Communautaire à 22 voix pour et 1 abstention :

- **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à la demande d'augmentation de puissance de la microcentrale hydroélectrique sur le Charbonnet à Bourg-Saint-Maurice.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

